



Stratégie du Conseil d'État vaudois pour la protection du climat



Document de synthèse

Plan climat vaudois – 1^{ère} génération

Juin 2020



Table des matières

Introduction.....	3
Réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	4
S'adapter aux changements climatiques.....	5
Documenter les changements climatiques.....	6
Processus et gouvernance.....	7
Mise en œuvre.....	8
Domaines d'action.....	9
– Mobilité.....	10
– Énergie.....	11
– Agriculture.....	12
– Aménagement du territoire.....	13
– Milieux et ressources naturels.....	14
– Santé.....	15
– Dangers naturels.....	16
– Rôle de l'État.....	17
– Conditions cadre.....	18
– Accompagnement au changement.....	19
– Documentation.....	20

Ceci est un PDF interactif.
La table des matières et les boutons de navigation
permettent de se déplacer dans le document.

Introduction

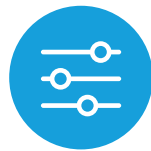
A l'heure actuelle, les changements climatiques sont déjà clairement perceptibles, et s'ils ne sont pas maîtrisés, le risque de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour l'être humain et les écosystèmes va s'accroître.

Face à ce défi, le Conseil d'État vaudois a fait de cette thématique un objectif prioritaire en inscrivant l'établissement d'un Plan climat cantonal comme une action emblématique de son Programme de législature 2017-2022. L'ambition de développer une politique climatique cantonale repose notamment sur la **nécessité d'agir à tous les niveaux institutionnels** et de **contribuer activement à l'effort national** dans ce domaine.

Le plan climat repose sur trois axes stratégiques :



Réduire
les émissions de gaz
à effet de serre



S'adapter
aux changements
climatiques



Documenter
les changements
climatiques



1.13.

Mettre en œuvre une politique environnementale cohérente: développer la *stratégie énergétique 2050*. Élaborer une politique climatique cantonale cohérente par rapport aux lignes directrices fédérales et internationales. Gérer de manière durable les ressources naturelles, minérales et forestières du canton, en particulier la biodiversité, et en maintenant l'attractivité et la qualité du paysage naturel.

Actions du programme de législature 2017–2022

- Mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 par une politique cantonale centrée sur des mesures d'économie d'énergie, sur la diversification de la production d'énergies renouvelables en concertation avec les entreprises cantonales du domaine de l'énergie, et sur un approvisionnement sûr; encourager les entreprises électriques à augmenter la production, l'approvisionnement et la distribution d'énergie d'origine hydraulique.
- Exploiter toutes les opportunités de simplifications procédurales et administratives en faveur des installations photovoltaïques (notamment en facilitant la mise en œuvre de l'art. 18a LAT).
- Établir un plan climat cantonal, centré sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO₂.
- Établir et mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la biodiversité avec le soutien de la Confédération.
- Réaliser une politique intégrée de la gestion des ressources naturelles, des sols, du sous-sol et des eaux sous-terraines et élaborer une loi sur le sous-sol; réaliser une stratégie pour la gestion du risque de pénurie en eau.



Réduire

les émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil d'État s'engage à prendre des mesures immédiates pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière à les réduire de 50 à 60% sur le territoire cantonal d'ici 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.



Objectifs
cantonaux

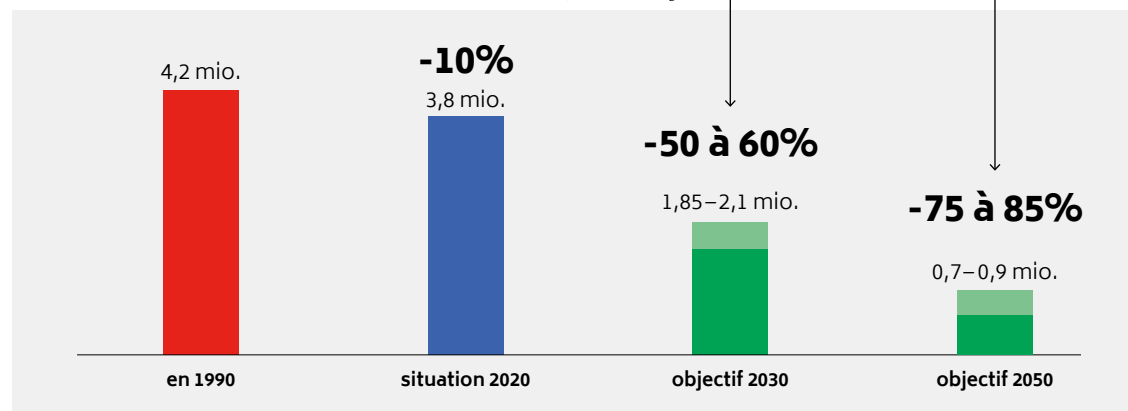
2030

-50 à 60%

2050

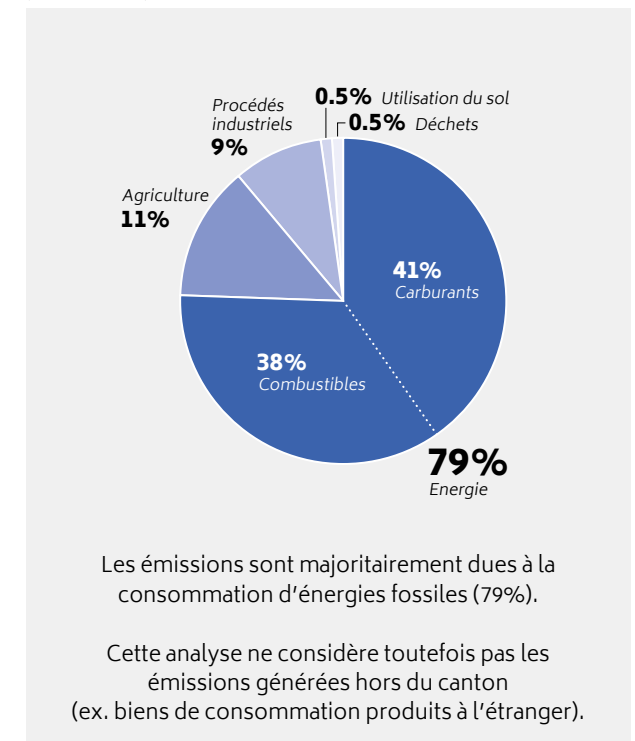
Neutralité
carbone

Émissions de GES dans le Canton de Vaud (en tonnes équivalent- CO_2 *)



* Chaque GES (CO_2 , CH_4 , N_2O , etc.) a un potentiel de réchauffement global spécifique. Afin de comptabiliser l'effet de l'ensemble des émissions de GES, celles-ci sont converties en « équivalent- CO_2 ».

Répartition actuelle des émissions de GES par habitant
(données 2015)

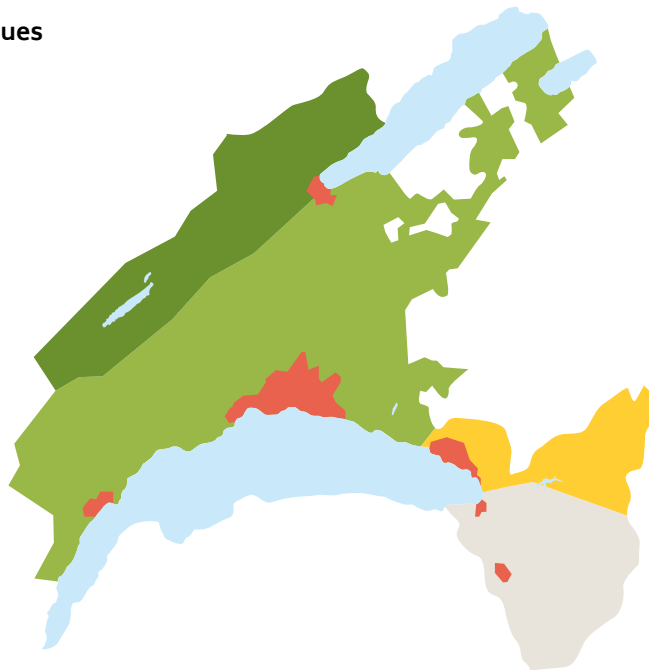


S'adapter aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques consiste à minimiser les risques liés aux changements climatiques, à protéger la population, les biens et les ressources naturelles vitales, et à augmenter la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement.

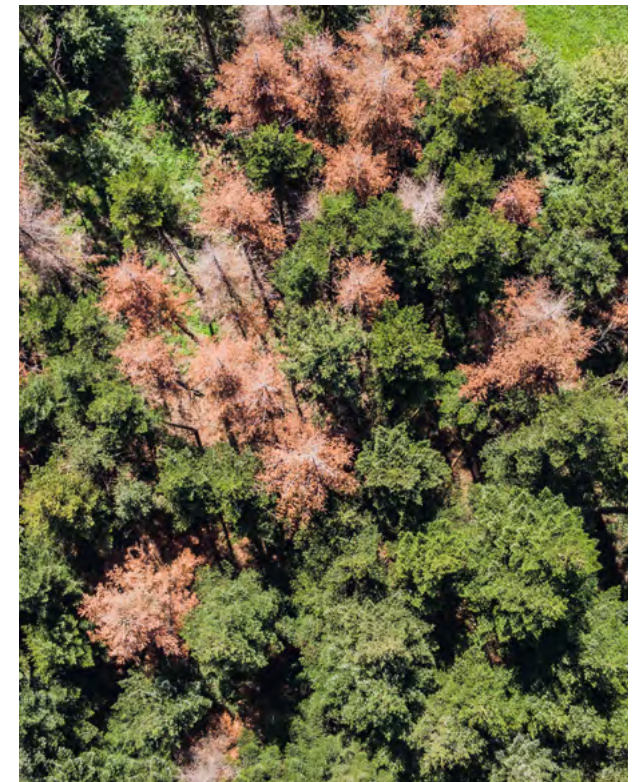
Les régions climatiques du Canton de Vaud

- Jura
- Plateau
- Agglomérations
- Préalpes
- Alpes



Exemple d'atteinte aux milieux naturels

Certaines espèces d'arbre ne pourront survivre dans les nouvelles conditions climatiques. La gestion forestière doit désormais en tenir compte et favoriser des espèces plus adaptées.





Documenter

les changements climatiques

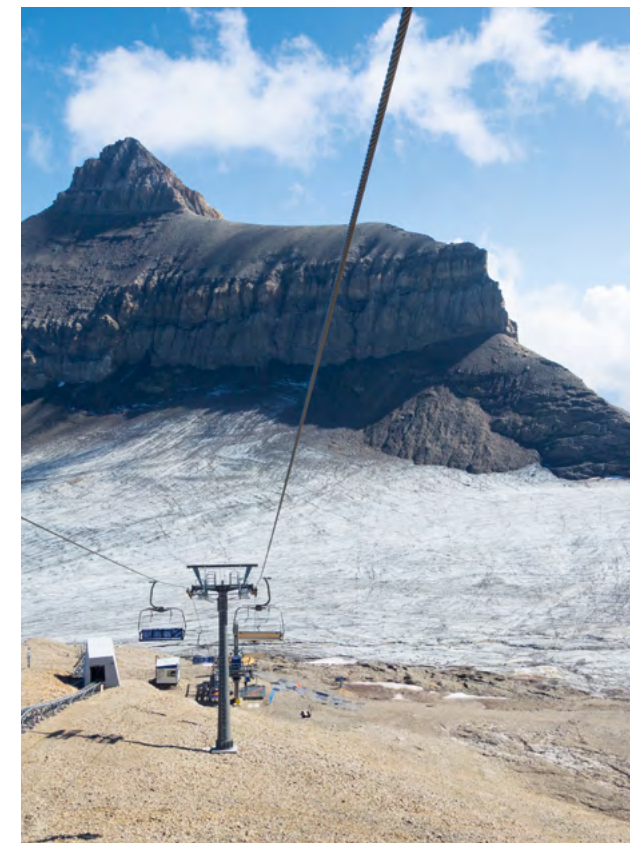
La documentation des changements climatiques concerne l'ensemble des actions de suivi nécessaire au fonctionnement du plan :

- Suivre l'état de mise en œuvre
- Évaluer les effets des actions entreprises
- Analyser l'impact des changements climatiques sur le territoire

L'objectif est de définir et alimenter des indicateurs pertinents afin d'analyser, piloter et actualiser périodiquement le plan et de fournir l'information nécessaire à la communication et la sensibilisation.

Exemple de documentation

Le suivi de l'évolution du glacier des Diablerets est un indicateur de l'augmentation de la température en altitude.



M. Ludwiczak

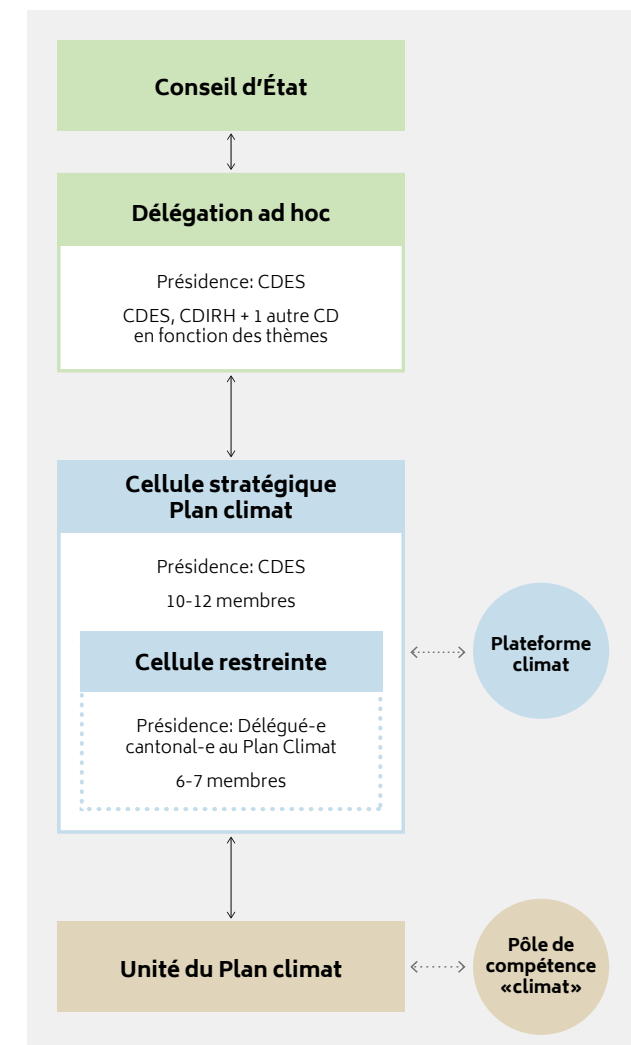
Processus et gouvernance

Le principe d'un **plan itératif** (plusieurs générations de mesures) a été retenu en raison de la nécessité d'une démarche dynamique qui prend en compte l'évolution des connaissances, des comportements, de la technique ainsi que de l'évolution du cadre légal international, fédéral ou cantonal.

Le Plan climat de 1^{ère} génération se compose de mesures de compétences cantonales. La prochaine génération du Plan se concentrera sur les conditions cadres nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux que s'est fixés le Conseil d'Etat. Pour ce faire, **les travaux s'engageront**, dans le courant de la législature 2017-2022, **avec la collectivité, les milieux économiques, académiques et les communes** afin d'intégrer ces nouveaux partenaires dans la mise en œuvre de mesures et la définition des conditions cadres.

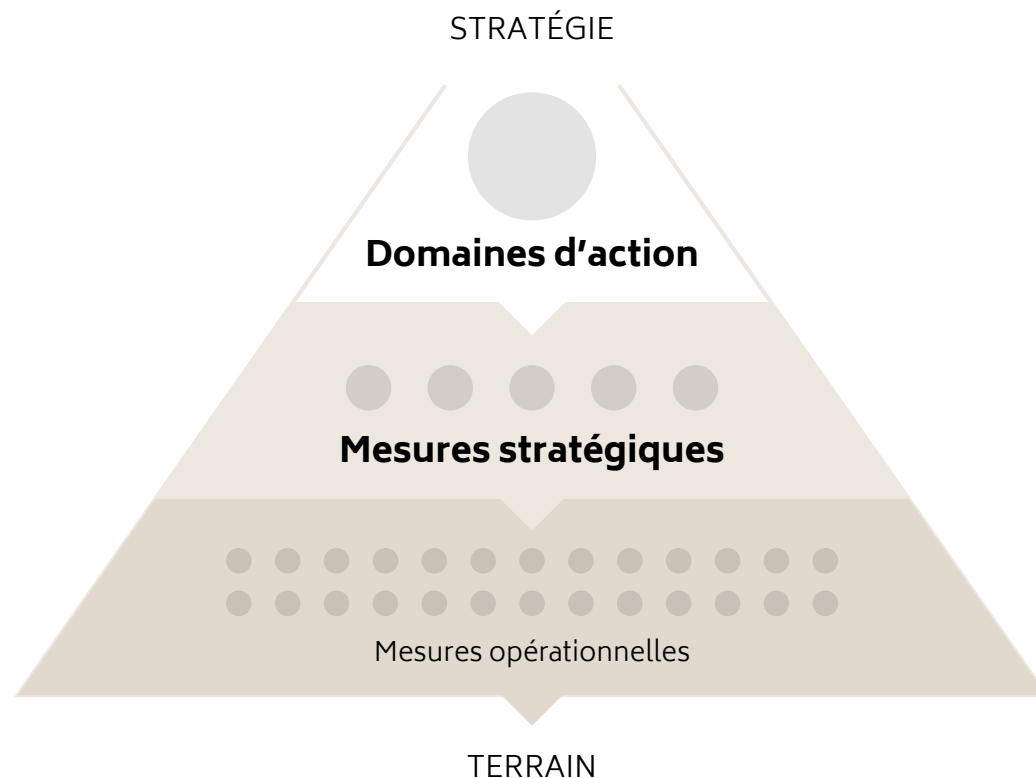
Dans le cadre de la gouvernance du plan climat, une plateforme consultative est mise en place et permet d'instaurer le dialogue avec des représentants de la collectivité au sens large.

Gouvernance du Plan climat



Mise en œuvre

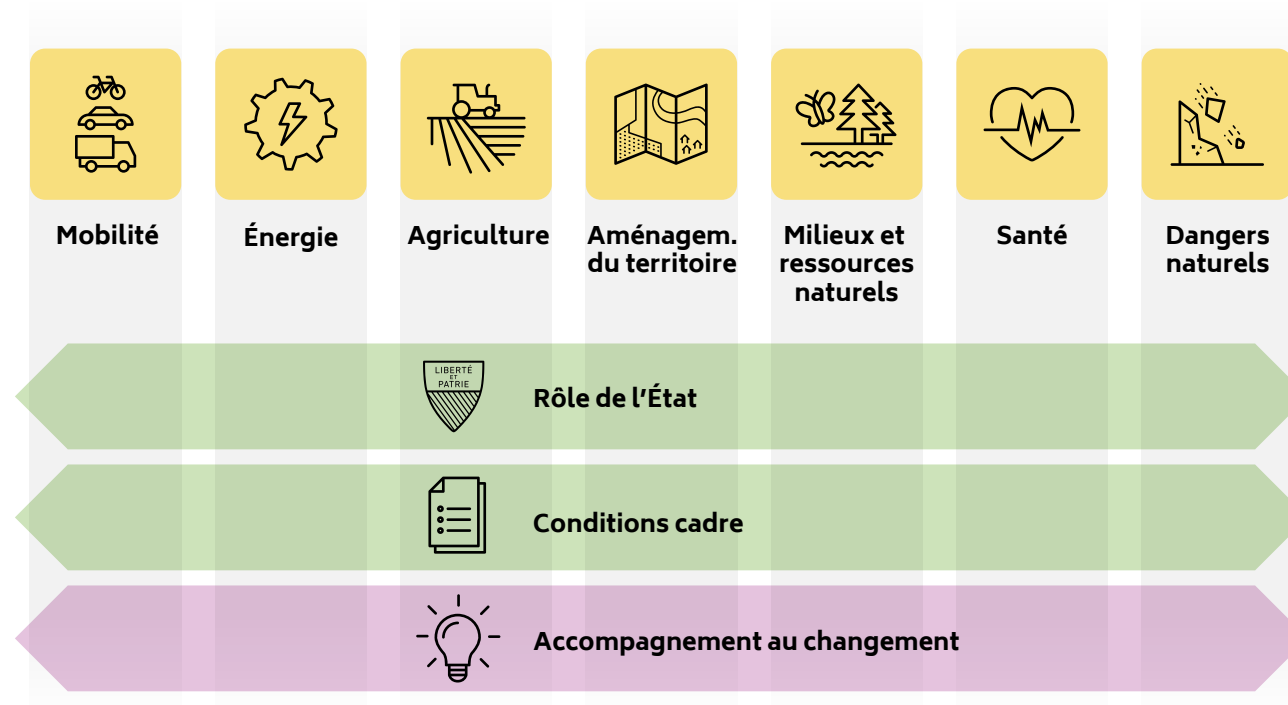
Cette 1^{ère} génération du Plan climat se décline en **10 domaines d'action** et **30 mesures stratégiques** qui rassemblent l'ensemble des mesures (plus d'une centaine) proposées et validées par les Départements, l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).



Domaines d'action

Les 10 domaines d'action sont composés de 7 domaines thématiques et de 3 domaines transverses.

10 domaines d'action





Mobilité

A l'échelle du territoire vaudois, la mobilité représente plus de 40% des émissions de GES, dont l'essentiel provient de la mobilité individuelle motorisée.

Une réduction de ces émissions passe nécessairement par un report modal de grande ampleur vers les transports publics et la mobilité douce, une transition énergétique des véhicules individuels et la disponibilité de services permettant d'optimiser la mobilité.

Mesures stratégiques prévues

1. Mettre en place une politique active de report modal
2. Modifier les pratiques de mobilité individuelle
3. Améliorer le bilan énergétique de la construction et de l'exploitation des infrastructures de transport
4. Rendre plus efficient le transport de marchandises
5. Augmenter la part de véhicules privés et publics à faibles émissions

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



Augmenter massivement l'offre en transport public régionale

Les lignes de bus régionales sont renforcées et dynamisées par l'augmentation de l'offre et de la cadence.



Énergie

L'utilisation de combustibles fossiles génère près de 38 % des émissions de GES dans le canton.

A ce titre, la nouvelle [Conception cantonale de l'énergie \(CoCEn\)](#), adoptée en 2019, vise l'amélioration de l'efficacité énergétique (technique et comportementale), le développement des ressources énergétiques locales et renouvelables, ainsi que la sécurité d'approvisionnement.

Mesures stratégiques prévues

6. Réduire fortement la consommation énergétique (efficacité énergétique du secteur bâti, efficacité énergétique dans les entreprises et dans la mobilité)
7. Augmenter largement la production locale d'énergies renouvelables
8. Adapter les infrastructures pour répondre aux enjeux de consommation et de production

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



R. Stornetta

Renforcer la production d'énergie solaire locale

Afin d'accélérer la transition énergétique, la Conception Cantonale de l'Energie vise notamment à augmenter la pose de panneaux solaires photovoltaïques, pour atteindre 500'000 m² supplémentaire par an dès 2022.



Agriculture

L'agriculture présente simultanément des enjeux de réduction – elle génère environ 11% des émissions de GES sur le territoire vaudois – et d'adaptation aux changements climatiques.

Il s'agit de favoriser une agriculture durable et résiliente, notamment basée sur la séquestration de carbone organique dans les sols et la préservation de leur fertilité à long terme.

Mesures stratégiques prévues

9. Séquestrer le carbone organique
10. Réduire les émissions de l'agriculture
11. Adapter l'agriculture aux changements climatiques

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



Séquestration du Carbone dans les sols agricoles

En soutenant des pratiques agricoles spécifiques du CO₂ peut être capté et séquestré dans les sols. Selon une première évaluation, le potentiel du canton pourrait s'élever de 3 à 5 millions de tonnes d'éqCO₂.



Aménagement du territoire

Les stratégies de réduction des émissions doivent s'ancrer dans l'aménagement du territoire pour être opérationnelles. Concernant la capacité d'adaptation de l'environnement aux changements climatiques, les zones naturelles, les habitats et les espèces doivent être préservés et protégés.

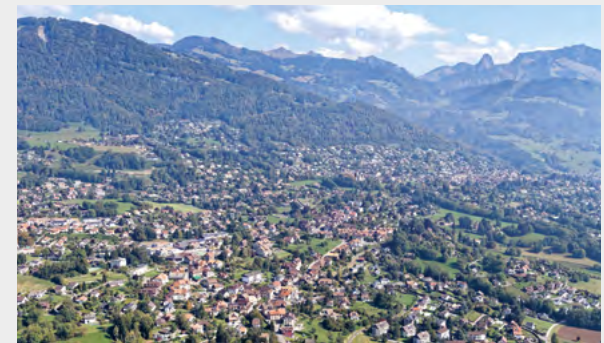
Dans ce sens, la politique territoriale constitue un socle essentiel pour doter les autorités cantonales et communales des bases contraignantes en faveur du climat.

Mesure stratégique prévue

12. Ancrer les objectifs et mesures du Plan climat dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn)

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



J.-M. Zellweger

Inscrire les objectifs climatiques dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn)

La politique climatique doit s'inscrire à long terme sur le territoire en utilisant le principal outil de pilotage du développement territorial du canton.



Milieux et ressources naturels

Les changements climatiques actuels et à venir entraînent de nombreuses modifications de nos ressources et milieux naturels.

Une surveillance active et une adaptation de leur gestion sont nécessaires afin de protéger et de garantir leur utilisation.

Mesures stratégiques prévues

13. Préserver les milieux forestiers et renforcer l'utilisation du bois
14. Préserver et renforcer la biodiversité
15. Préserver et optimiser la gestion de la ressource en eau
16. Préserver et renforcer les sols

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



Renforcer le patrimoine arboré et la nature dans les centres

La plantation d'arbres et d'arbustes dans les centres et les villages permet d'augmenter la canopée (couverture arborée), de renforcer la biodiversité et d'adapter l'habitat aux effets de la chaleur.



Santé

L'augmentation de la température moyenne et les événements météorologiques extrêmes (températures, précipitations, etc.), ont un impact direct sur la santé. Les changements climatiques ont également des conséquences sanitaires indirectes. Ils sont, non seulement, de nature à affecter la qualité de l'air que nous respirons et de l'eau que nous buvons, mais peuvent également rendre possible la propagation de maladies encore absentes de nos régions.

Par ailleurs, le système socio-sanitaire consomme une quantité importante d'énergie et présente dès lors un potentiel intéressant d'économie d'énergie et de sensibilisation de la population aux enjeux climatiques.

Mesures stratégiques prévues

17. Prévenir les risques et prendre en charge les effets négatifs des changements climatiques sur la santé
18. Favoriser la réduction des émissions des GES du système socio-sanitaire
19. Promouvoir la santé et adapter le système de santé aux effets des changements climatiques.

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



Utiliser des relais innovants pour inciter à la diminution des émissions de GES.

Les cabinets médicaux jouent un rôle essentiel pour la prévention et la transmission d'information. Les médecins peuvent sensibiliser la population aux liens entre environnement et santé et inciter au changement des comportements.



Dangers naturels

Les changements climatiques induisent un accroissement de la fréquence et de l'intensité de certains événements météorologiques extrêmes. Ils entraînent une augmentation des sinistres dus par exemple aux pluies torrentielles, incendies de forêt, éboulements et une augmentation du coût des dommages.

Il importe de pouvoir protéger la population et les infrastructures du territoire cantonal en renforçant nos capacités à prévenir les dangers et l'efficacité des intervenants en cas d'évènement.

Mesures stratégiques prévues

- 20. Gestion des risques et stratégies de prévention des dangers naturels
- 21. Déploiement de la prévention et planification de l'intervention

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



C. Valéris – DGE

Protéger la population et les infrastructures contre les dangers naturels

Une bonne intégration des aménagements de protection dans les milieux naturels garantissent leur durabilité. L'élargissement des cours d'eau est une des mesures les plus efficaces contre les crues permettant, par ailleurs, à ces derniers de retrouver leurs fonctions écologiques (habitat, corridor biologique, ...).



Rôle de l'État

En tant que propriétaire, premier employeur du canton et partenaire institutionnel, l'État joue un rôle central dans le déploiement des actions à mener face aux enjeux du climat.

Dans ses différentes fonctions, l'État doit assumer sa responsabilité climatique et tendre à l'exemplarité.

Mesures stratégiques prévues

- 22. État employeur
- 23. État propriétaire
- 24. État partenaire

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



T. Jantscher

Renforcer l'assainissement énergétique

L'Etat vise une réduction des émissions de GES de ses bâtiments (50% de réduction en 2030). Pour ce faire, il engage les travaux d'assainissement nécessaires et favorise la production et l'utilisation d'énergie renouvelable localement.



Conditions cadre

La mise en œuvre du Plan climat vaudois impose l'équilibre entre le cadre contraignant et incitatif pour le déploiement des actions en faveur du climat au sein des politiques menées par l'État, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises, de la collectivité et des communes.

Mesure stratégique prévue

25. Établir les conditions cadres pour la mise en œuvre du Plan climat (gouvernance, finances, base légale et réglementaire)

Réduire 
S'adapter 
Documenter 



J.-B. Sieber – ARC

L'établissement des bases réglementaires et financières de la politique climatique relève du processus parlementaire, déjà fortement sollicité durant la législature 2017-2022.



Accompagnement au changement

Les enjeux climatiques et la réponse amenée par le déploiement du plan climat nécessitent des mesures d'accompagnement pour entraîner la modification des comportements, notamment de consommation, et de perception des bouleversements climatiques.

L'accompagnement au changement se caractérise par des mesures de sensibilisation, de formation, de mise à disposition d'outils d'aide à la décision et de projets pilotes.

Mesures stratégiques prévues

- 26. Accompagnement au changement de la collectivité
- 27. Accompagnement des communes
- 28. La formation, moteur du changement

Réduire 
S'adapter 
Documenter 

Exemple de mesure opérationnelle



La formation, moteur du changement

L'école est un levier important pour accompagner le changement de la société. Les établissements scolaires agissent à la fois dans une gestion des lieux d'apprentissage climatiquement responsable, mais également en proposant un enseignement aux enjeux climatiques.



Documentation

La documentation des actions entreprises, de leurs effets et des changements climatiques observés sur le territoire cantonal doit non seulement permettre d'assurer le suivi du plan et son actualisation périodique en vue des objectifs, mais également d'alimenter la communication et la sensibilisation concernant l'action climatique.

Mesures stratégiques prévues

- 29. Évaluer la mise en œuvre du Plan climat vaudois
- 30. Analyser l'impact des changements climatiques sur le territoire

Exemple de mesure opérationnelle



Surveiller la qualité des eaux superficielles

La stratégie de surveillance et de protection de la qualité des eaux superficielles du canton doit servir d'outil de référence dans le suivi des effets des changements climatiques sur les cours d'eau et les lacs.